



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Décision portant conclusion d'un contrat de location d'un logement vide
5 Place des Iles d'Or

Décision n° 2023_46

Le Maire de la Commune de Gassin (Var),

Vu l'article L 2122-22, 5° du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°22/31 du 15 avril 2022, 5° alinéa, autorisant le Maire à décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la volonté du Maire, dans les intérêts de la commune, de conclure un contrat de location d'un logement situé 5 place des Iles d'Or, à compter du 1^{er} juillet 2023,

Considérant le projet de contrat de location annexé à la présente décision,

DECIDE

Article 1

Un contrat de location du logement situé sis 5 place des Iles d'Or est conclu entre la commune représentée par son Maire, et Madame Laurence BRUNO, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 2

Le montant du loyer est fixé à 500 € (cinq cents euros) à compter du 1^{er} juillet 2023 et le dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer, soit 500 € (cinq cents euros).

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gassin, le 26 juin 2023

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Marie-Marie WANIART.

Certifié exécutoire
en Préfecture
le :
Publiée ou affichée
le : 26 JUIN 2023



Décision n° 2023_46